

CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES

CE N° 0380-CPR-5084

Conformément au Règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 09 mars 2011 (Règlement des produits de la Construction ou RPC) établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction, ce certificat s'applique au(x) produit(s) :

STRUCTURE EN BOIS - BOIS LAMELLÉ COLLÉ ET BOIS MASSIF RECONSTITUÉ

Produit par : **SIMONIN SAS**

Fabriqué(s) dans l'usine située : **25500 MONTLEBON**

Périmètre du certificat :

Essence	Bois Lamellé Collé (BLC)				BLC BLOC
	GL 20	GL 24	GL 28	GL 32	
Epicéa	X	X	X	X	X
Pin	X	X	X	-	-
Mélèze	X	X	X	-	-
Douglas	X	X	X	-	X

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites à l'Annexe ZA de la norme harmonisée : **NF EN 14080 : 2013** sous Système 1 pour les performances énoncées dans ce certificat sont appliquées et que le contrôle de la production en usine réalisé par le fabricant est évalué par FCBA, en tant qu'organisme notifié n° 0380, afin de garantir la constance des performances du produit de construction.

Ce certificat est délivré, par FCBA, pour la première fois le 01/01/2014 et, sauf retrait ou suspension, par l'organisme notifié, demeure valide tant que les conditions précisées dans les spécifications techniques harmonisées de référence, les conditions de fabrication en usine et le contrôle de la production en usine restent conformes.

La liste des certificats de conformité valides est disponible sur le site www.fcba.fr dans la rubrique Marquage CE/RPC.

Pour l'Organisme Certifieur,

Le Directeur Certification
Alain HOCQUET

Délivré le 14/04/2023

Numéro de Certificat : 00011930

Annule et remplace le n° : 00001713